

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2019

Délibération n°2019-30 : Dispositif d'action sociale en faveur des personnels de l'Ecole – contribution de l'établissement aux gratifications de Noël

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 décembre 2019,

ARRETE

la contribution de l'établissement aux gratifications de Noël 2019 pour
les enfants du personnel de moins de douze ans à 1732,50 €, qui se
répartit de la façon suivante :

- 1182 € de chèques-cadeaux (30 € par enfant pour 39 enfants) ;
- 468 € de places de spectacle (18 € par place pour 26 enfants) ;
- 82,5 € de « bons goûters » (5,5 € par bon pour 15 enfants).

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0.

Le président du conseil d'administration de
l'Ecole nationale des chartes



Louis GAUTIER

Membre du campus Condorcet

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00